

## INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES

Coupe Régionale Optimist et Open Skiff  
10 mars 2024 - Hyères  
COYCH – 5B



### Préambule :

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse [www.coych.org](http://www.coych.org)

L'ensemble des informations pour les concurrents et entraîneurs sera exclusivement communiqué de manière dématérialisée sur le site du COYCH mentionné ci-dessus et sur le groupe WhatsApp dédié dont voici le lien



3.2 Le PC course est situé à Espace Nautique Hyérois 06 25 62 24 80 / [contact@coych.org](mailto:contact@coych.org)

#### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la Base Nautique Municipale.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Heure	Classe
10/03/2024	11h00	Toutes

6.2 Dernier signal d'avertissement pour toutes les classes : 16h



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Optimist Minimés : Sigle Optimist sur fond blanc

Optimist Benjamin : Sigle Optimist barré sur fond blanc

Open Skiff : Pavillon rose

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE. La zone de course utilisée sera précisée sur le WhatsApp de l'organisation 1h30 avant le premier signal d'avertissement.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

## 10. MARQUES

10.1 Voir Annexe 2

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en Annexe ZONES DE COURSE.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât du bateau viseur arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le bateau organisation avec un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 s'applique.

15.2 L'annexe P s'applique sans modification.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury sur la Base Nautique Municipale.

17.3 Des avis seront affichés en ligne au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'Espace Nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information en ligne.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

17.5 L'Annexe « T » Conciliation s'appliquera. La pénalité de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné.

## 18. CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 19. REGLES DE SECURITE

19.1 Il est interdit à un concurrent de traverser la zone de course dans laquelle il ne court pas. [DP]

19.2 CANAL DE VACATION : Canal: 72

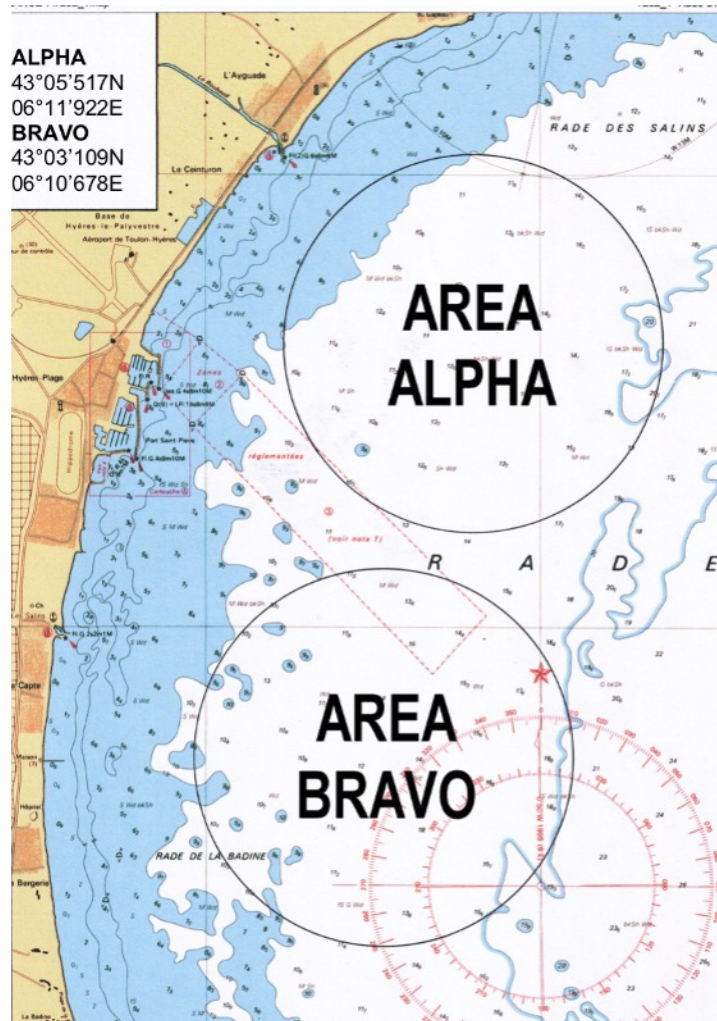
19.3 Les concurrents doivent porter un équipement individuel de flottabilité homologué et correctement sanglé à tout moment sur l'eau, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel. Les combinaisons iso thermiques et les combinaisons sèches ne constituent pas des équipements individuels de flottabilité.

- 19.4 Les concurrents qui demandent assistance doivent agiter un bras avec la main ouverte. Si aucune assistance n'est demandée, le bras doit être agité avec le poing fermé.
- 19.5 Si nécessaire, un bateau de l'organisation de course peut ordonner à un concurrent d'abandonner son bateau et d'embarquer sur un bateau de surveillance.
- 19.6. [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course au Jury ou à un bateau de l'organisation aussitôt que possible, ou au Secrétariat de Course immédiatement à son retour à terre. [DP].
- 19.7 Il peut être demandé aux bateaux entraîneurs et accompagnateurs d'assister le Comité de Course lors d'opérations de secours de la façon suivante :  
*Si le Comité de Course, soit à terre soit sur l'eau, envoie le pavillon "V" accompagné de signaux sonores répétitifs, c'est qu'il existe un état d'urgence et qu'une assistance d'urgence peut être demandée. Tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à la disposition de l'Autorité Organisatrice et attendre les instructions, dans ce cas la restriction mentionnée en Art 23 des IC ne s'applique plus Si ceci se présente sur l'eau, tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à l'écoute du Leader Surveillance par VHF et attendre les instructions. Dès que l'état d'urgence se termine, le Comité de Course doit immédiatement affaler le pavillon « V » et communiquer la fin de la situation d'urgence par VHF.*
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
- Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon COYCH.
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.  
 Ce coupe circuit devra être utilisé à tout moment sur l'eau.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche. Ce coupe circuit devra être utilisé à tout moment sur l'eau.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.  
 Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.
- 23.4 UTILISATION DE DRÔNES : Le vol de drones de particuliers comme de professionnels est interdit dans la baie de Hyères y compris à terre autour de la Base Nautique (présence d'un aéroport militaire et civil à moins de 500 mètres).  
 Voici le lien officiel avec les zones interdites:  
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>  
 Nous vous remercions de respecter strictement cette interdiction, une infraction peut engendrer l'annulation de l'épreuve.
- 24. EVACUATION DES DETRITUS**
- Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.
- 25. EMBLEMENTS**
- [DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.
- 26. PRIX**
- Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque catégorie.

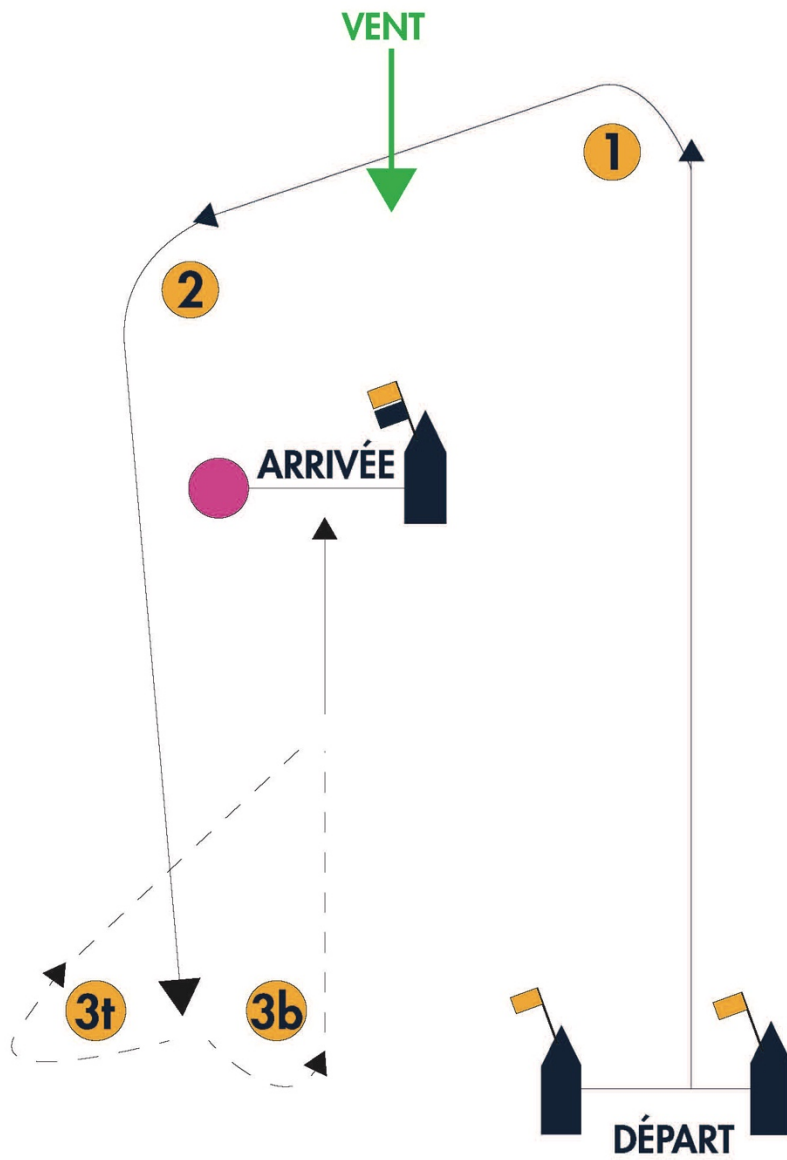
Arbitres désignés :

Président du comité de course : Jean DIAZ  
Président du jury : Laurent GAILLOT

## ANNEXE 1 ZONES DE COURSE



## ANNEXE 2 PARCOURS

**ANNEXE PARCOURS  
DÉPART / 1 / 2 / 3b ou 3t / ARRIVÉE****Définition et couleurs des marques :**

1, 2, 3B, 3T : Oranges  
Arrivée : Cylindrique rose